



1005952001

DATE DEPOT :	2010-07-09
NUMERO DE DEPOT :	59520
N° GESTION :	1998B01276
N° SIREN :	415297498
DENOMINATION :	SOCIETE TURENNE
ADRESSE :	13 RUE DE TURENNE 75004 PARIS
DATE D'ACTE :	2010/06/10
TYPE D'ACTE :	DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE
NATURE D'ACTE :	AUGMENTATION DE CAPITAL

DB 10-6-10

AV

06

"SOCIETE TURENNE"

Société à Responsabilité Limitée au capital de 38.000 Euros

Siège Social : 13 rue de Turenne
75004 PARIS

RCS PARIS B 415 297 498 (98 B 01276)

Greffé du Tribunal de
Commerce de Paris
I M R

- 9 JUL. 2010

55520

N° DE DÉPOT

**PROCES - VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU
DIX JUIN 2010**

L'An Deux Mille Dix,
Le Dix Juin,
A 15 heures

Monsieur Marco SAUER

Propriétaire de la totalité des 2.375 parts de 16 Euros de la "SOCIETE TURENNE" société à responsabilité limitée au capital de 38.000 Euros, dont le siège social est sis à PARIS (75004), 13 rue de Turenne,

Associé unique de ladite société

*** A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :**

En sa qualité de seul gérant de la "SOCIETE TURENNE", Monsieur Marco SAUER associé unique a décidé d'augmenter le capital social d'une somme de Trente Mille euros (30.000€) et de modifier les articles 7 et 8 des statuts.

*** A PRIS LES DECISIONS CI-APRES RELATIVES A :**

- Augmentation de capital d'un montant de 30.000 euros par compensation avec des créances certaines et exigibles sur la société
- Modification des articles 7 et 8 des statuts
- Pouvoirs

PREMIERE DECISION

L'Associé unique, gérant, décide d'augmenter le capital social d'un montant de 30.000 euros pour le porter de 38.000 euros à 68.000 euros par création de 1.875 parts nouvelles de 16 euros nominal chacune, par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la société.

Les parts sont émises au pair.

Les parts nouvelles seront soumises à toutes les dispositions statutaires, seront assimilées aux parts anciennes dès leur création et porteront jouissance à compter du 1^{er} janvier 2010.

DEUXIEME DECISION

L'Associé unique, gérant, constate que l'intégralité des 1.875 parts nouvelles se trouve dès à présent souscrite et libérée intégralement par la compensation de créances dont il est titulaire, d'un montant de 30.000 euros, certaines, liquides et exigibles, et que l'adite augmentation se trouve définitivement et régulièrement réalisée.

TROISIEME DECISION

L'Associé unique, gérant, modifie en conséquence les articles 7 et 8 des statuts ainsi qu'il suit :

ARTICLE 7 – APPORTS

1° Lors de la constitution de la société, l'associé unique a apporté à la société, en numéraire une somme de 50.000 Francs, soit 7.622,45 euros

2° Suivant décision en date du 15 Mai 2001, l'associé unique a augmenté le capital social de la somme de 377,55 euros par incorporation de pareille somme prélevée sur le poste «Report à Nouveau» 377,55 euros

3° Suivant décision en date du 10 Juin 2009, l'associé unique a augmenté le capital social de la somme de 30.000,00 euros pour le porter à 38.000 euros.

4° Suivant décision en date du 10 Juin 2010, l'associé unique a augmenté le capital social de la somme de 30.000,00 euros pour le porter à 68.000 euros.

TOTAL DES APPORTS 68.000,00 euros

ARTICLE 8 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social s'élève à la somme de 68.000 euros divisé en 4.250 parts sociales de 16 euros chacune, souscrites en totalité et intégralement libérées, numérotées de 1 à 4.250.

.....

.....

Le reste de l'article sans changement.



QUATRIEME RESOLUTION

L'Associé unique, gérant, décide de conférer tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes les formalités prévues par la loi.

DE TOUT CE QUE DESSUS, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Marco SAUER



Enregistré à : SIE PARIS 3^e ARRONDISSEMENT

Le 15/06/2010 Bordereau n°2010/419 Case n°23

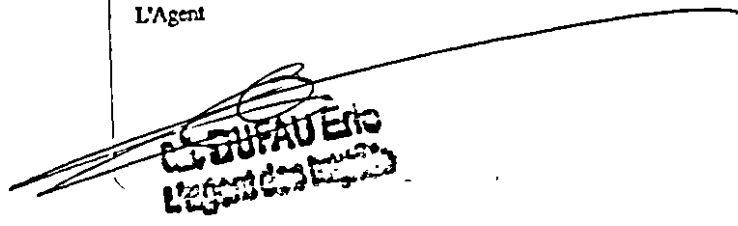
Ext 2464

Enregistrement : 375 € Pénalités :

Total liquidé : trois cent soixante-quinze euros

Montant reçu : trois cent soixante-quinze euros

L'Agent



CLAUDE FAUERS
L'Agent des Impôts